

Arrondissement de
Montbrison

Sous la présidence de Guy FRANÇON, Maire

Nombre de conseillers élus : 19

En présence de :

Nombre de conseillers
présents : 15

Guy FRANÇON
Cassandre JANVIER
Antoine ROBERT
Brigitte FERRET
Jean Claude MAZUEL
Huguette BADAR
Guy TISSEUR
Bernadette de
LENGAIGNE
Laurent PERES
Albert RAMBAUD
Gilles BERCET (arrivé à
19h15)
Christelle PETIT
Yolande LAROUX
Martine AVERNA
Estelle RIVAL
Christian CHAPELLON (arrivé à 19h45 en fin de séance donc non
comptabilisé dans les conseillers présents)

Nombre de conseillers
représentés : 1

Excusés : Dominique JAY
Laurent JOONNEKINDT

Procuration : Dominique MANGEL à Jean Claude MAZUEL

20171001 DESIGNATION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE SUPPLEANT AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE SAINT ETIENNE METROPOLE

Le Préfet de la Loire, par arrêté du 21 juin 2017, a modifié l'arrêté du 21 novembre 2016 fixant la composition du Conseil Communautaire de Saint-Etienne Métropole, comme suit : « les communes disposant d'un seul conseiller communautaire peuvent bénéficier d'un suppléant », ce qui est le cas de la commune de Saint-Bonnet-les-Oules. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres DESIGNE Cassandre JANVIER, 1^{ère} Adjointe, en qualité de conseiller communautaire suppléant au sein de Saint-Etienne Métropole.

20171002 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT COMMUNAUTAIRE AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE D'ACCESSIBILITE COMMUNAUTAIRE DE SAINT ETIENNE METROPOLE

Une commission consultative d'accessibilité a été créée avec pour objectif d'ouvrir le débat sur les différents projets de mise en conformité des services de l'Agglomération, en lien avec ses compétences, afin d'améliorer l'accessibilité à toutes formes de Handicap. Elle est ouverte aux associations représentant des personnes en situation de handicap ou des usagers, aux autres collectivités territoriales et aux services concernés. Depuis 2008, la commission s'est élargie aux élus délégués aux problématiques du handicap des communes de Saint-Etienne Métropole.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres DESIGNE Albert RAMBAUD, conseiller municipal, en qualité de représentant communautaire au sein de la commission consultative d'accessibilité communautaire de Saint-Etienne Métropole.

20171003 VERSEMENT DE FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNE DE SAINT-BONNET LES OULES POUR DIVERSES OPERATIONS A LA COMMUNAUTE URBAINE DE SAINT-ÉTIENNE METROPOLE

Les dispositions de l'article L 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), permettent à une commune, membre d'une Communauté Urbaine, de verser à celle-ci, un fonds de concours pour contribuer à la réalisation ou au fonctionnement d'un équipement ; le montant du fonds ne pouvant excéder la part de financement assurée par le bénéficiaire du fonds, hors subventions.

Sur le plan formel, le versement d'un fonds de concours doit être approuvé par délibérations concordantes, exprimées à la majorité simple du Conseil Communautaire et du Conseil Municipal concerné.

Le montant de l'opération d'aménagement du centre-bourg est de 306 000 € TTC. Le montant total du fonds de concours versé par la commune de Saint-Bonnet Les Oules pour cette opération est fixé à 150 000 €.

Le montant de l'opération chemin et impasse du Belvédère est de 29 000 € TTC. Le montant total du fonds de concours versé par la commune de Saint-Bonnet Les Oules pour cette opération est fixé à 14 000 €.

Le montant de l'opération chemin du Potet est de 14 000 € TTC. Le montant total du fonds de concours versé par la commune de Saint-Bonnet Les Oules pour cette opération est fixé à 6 000 €.

Le montant de l'opération RTE sur le RD10 est de 42 500 €HT. Le montant total du fonds de concours versé par la commune de Saint-Bonnet Les Oules pour cette opération est fixé à 5 340 €.

Le montant de l'opération pouvant évoluer, le fonds de concours versé par la commune de Saint-Bonnet

Les Oules sera ajusté :

- si le montant définitif de l'opération est inférieur à l'estimation initiale, Saint-Étienne Métropole pourra procéder au remboursement des trop perçus,
- si le montant définitif de l'opération est supérieur à l'estimation initiale, dans la limite de 10 % du montant initial susvisé et après accord express de la commune, le montant du fonds de concours versé par ladite commune sera augmenté, sans excéder la part de financement de Saint-Étienne Métropole.

Le fonds de concours sera versé en une fois par la commune, dès que les deux délibérations concordantes du Conseil municipal de Saint-Bonnet Les Oules et du Conseil communautaire de Saint-Étienne Métropole seront exécutoires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres APPROUVE le versement du fonds de concours pour les diverses opérations susmentionnées à la communauté urbaine de Saint Etienne métropole.

20171004 ACQUISITIONS FONCIERES PARTIELLES SUR PARCELLES AB 138 ET AB 144

Monsieur le Maire expose que M. et Mme MESSNER sont propriétaires des parcelles sur lesquelles sera prochainement édifié le lotissement le Pré de la Rivière, lotissement privé en bordure du chemin rural le bélétrier. Toutefois, dans un but sécuritaire et également d'amélioration de la voie de circulation, M. le Maire propose au conseil municipal d'acquérir 1a 18ca sur la parcelle AB 144 et 1a 1ca sur la parcelle AB 138.

A l'unanimité des membres, l'Assemblée délibérante APPROUVE les acquisitions foncières telles que définies ci-dessus et DIT que les dites acquisitions foncières intégreront le domaine privé de la commune avec à charge pour celle-ci de les entretenir en tant que telles.

20171005 DECISION MODIFICATIVE 4 SUR BUDGET COMMUNAL

Diminution du programme 201616 Jardin du souvenir pour 1 300 €

Diminution du programme 201711 Acquisitions foncières centre bourg pour 24 100 €

Augmentation du programme Matériels Divers pour 1 300 €

Augmentation du programme 201613 Atelier de poterie pour 2 500 €

Création du programme 201718 Réhabilitation de l'auberge du château pour 21 600 €

DIVERS

Visite de l'atelier de poterie prévue le 14 octobre à 11h

Point sur le dossier « prison »

Point sur le dossier « Aménagement bourg »

Recrutement d'un nouvel agent technique au 2 novembre

Inauguration de l'atelier de poterie le 24 novembre à 18h

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE 14 NOVEMBRE A 19H